



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

information des consommateurs

Question écrite n° 88425

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la publicité des produits anticholestérol. Les produits alimentaires, telles certaines margarines, supposés faire diminuer le taux de cholestérol s'affichent désormais dans la presse grand public sous forme de publicité. Or la prise en charge de la réduction du taux de cholestérol nécessite un avis médical, s'appuie sur un régime alimentaire adapté et sur une bonne hygiène de vie, mais sûrement pas sur la consommation quotidienne de margarines dont les bénéfices laissent sceptiques les spécialistes. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin d'encadrer sérieusement la publicité de ces produits.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88425

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2709